

CALVI *la Vie*

Le Magazine des Calvais • N°45 • Juin 2024

www.villedecalvi.fr



LA UNE

La Maison des Jeunes bientôt opérationnelle

FINANCES

Le Budget de la Ville pour l'année 2024

SOCIAL

Le dispositif « 100% Accès aux Droits »

PATRIMOINE

Le nouvel adressage approuvé

TOURISME

Un régime de changement d'usage pour les meublés touristiques



Mes chers concitoyens,

Le programme d'investissement de la Commune se poursuit : cette année, et pour la première fois, ce sont 13 926 259 d'euros qui seront inscrits, tous budgets confondus. Une telle somme, conséquente pour la Ville, sera disponible grâce au soutien sans faille de l'Etat, à travers ses différentes possibilités de financement, le PTIC, bien sûr, mais aussi des financements plus « ordinaires » qui nous permettent véritablement de mener à bien des projets d'envergure, parmi lesquels figure la restructuration de la Place Christophe Colomb.

Parallèlement aux opérations développées dans le cadre du PTIC, je souhaiterais citer la Maison des Jeunes, que nous allons porter très rapidement sur les fonts baptismaux. En effet, commandé à l'initiative de Sandra Vautier, Adjointe au Maire, en charge des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse, un audit a conclu que Calvi est certes très bien dotée, comme une ville de plus de 25 000 habitants, en matière d'infrastructures destinées à la Jeunesse, mais un véritable lieu de vie, d'échange, de rencontre et de découverte, fait cependant défaut à la Commune. Nous allons, par conséquent, concrétiser ce nouveau projet, co-financé par l'Etat, à hauteur de 80 %, et qui devrait voir le jour, avant la saison 2025, sur un terrain très bien situé, au rond-point dit de « La Villa », à côté du Pôle Enfance, du Collège et des résidences L'Ogliastru.

En outre, toujours en termes d'investissements, nous avons mis l'accent sur la rénovation de routes périurbaines, notre volonté étant d'inscrire au budget, chaque année, trois ou quatre tronçons de routes, de manière à ce que les Calvaises et les Calvais puissent bénéficier d'une voirie optimale, en complément de l'éclairage public pour lequel le remplacement d'un certain nombre de têtes voire de mâts a débuté. Toutes ces opérations suivent leur cours.

Lors de sa séance du 27 mars 2024, le Conseil Municipal a adopté une procédure de changement d'usage de location

d'habitations en meublés touristiques, sur l'ensemble du territoire. Cette décision permettra d'obtenir un meilleur suivi des annonces de location de meublés et d'optimiser le parc immobilier de la Commune.

Notre engagement au service de la population figure également au cœur de nos priorités, tant pour la Jeunesse que pour le Social, qui occupe une place prépondérante dans l'action municipale, sous l'égide d'Hélène Astolfi, Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires Sociales, aux Personnes Âgées et aux Solidarités, avec notamment la mise en œuvre du dispositif « 100% Accès aux Droits », déployé à Calvi par le Centre Communal d'Action Sociale en vue d'aider les personnes en situation de précarité à connaître leurs droits et les possibilités de recours.

Parmi les réalisations portées par la Municipalité, le nouveau plan d'adressage, désormais obligatoire pour toutes les communes, a fait l'objet d'un vote unanime du Conseil Municipal en avril dernier. Les rues seront dès lors nommées et numérotées et une signalétique correspondante mise en place. Nous avons profité de cette opportunité pour renommer un certain nombre de rues, avec la volonté de coller au plus près à l'histoire de la Cité et des Calvais, et en choisissant des noms évocateurs et symboliques : par exemple, le Boulevard Wilson s'appellera désormais le Boulevard Semper Fidelis, la Rue Clémenceau A Marina, la Rue Joffre Rue Bernard Raffalli ([1941-2002] né à Calvi, professeur de Littérature à la Sorbonne, écrivain et journaliste), la Rue des Ecoles prolongée Rue Nicolas Battestini (l'un des rédacteurs de la Constitution de 1958, magistrat, Président de la Cour de Cassation).

Dans ce nouveau numéro, l'application mobile, créée à ma demande parallèlement au développement du nouveau site internet de la Ville, revêt une importance particulière, qui me tenait à cœur, dans la mesure où une rubrique de ce nouveau support de communication permet désormais de signaler d'éventuels dysfonctionnements constatés sur le territoire de la Commune. Ainsi, chaque administré dispose de la possibilité de transmettre ses coordonnées, via l'envoi d'un formulaire contenant une photo et une localisation GPS, afin que les équipes municipales puissent intervenir, en fonction de la difficulté rencontrée, dans les meilleurs délais.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Ange Santini

I mo cari cumpaisani

U prugramma d'investimentu di a Cumuna cuntinueghje: quist'annu è per a prima volta, sò 13 926 259 euro chì saranu iscritti, tutti bugetti mischiati. Una somma cusì cunsequenta per a cità sarà disponibile per via à u sustegnu senza tagliu di u Statu, attraversu e so sfarente pussibilità di finzamentu, u PTIC ben'intesu, mà dinò finzamenti più « urdunarii » chì ci permettenu di realizà prugetti di purtata, trà quelli figura a risturazione di a piazza Cristofanu Culombu.

In parangone à l'uperazione sviluppate di u quadru di u PTIC, vuleria mintuvà a Maison de Jeunes, chì avemu da purtà prestu annant'à i fondi battesimali. Di fatti, cummandati à l'iniziu di Sandra Vautier, agiunta à u merre, in carica di l'Affari Sculari è di a Giuventù, un auditu hà cunclusu chì Calvi, era ben dutata, cum'una cità di 25 000 anitanti è più, in materie d'infrastrutture destinate à a giuventù, ma un veru locu di vita, di scambiu, di scontruè di scupertà mancava à a Cumuna. Avemu dunque da cuncretizà stu Novu prugettu, co-finanzatu da u Statu da 80 % è chì sarà fattu nanzà a stagione 2025, annant'à un tarrenu ben situatu, à u giratundu di « La Villa », à cant'à u Pôle Enfance, di u Cullegiu è di e résidence L'Ogliastru.

Inoltre, sempre in termini d'investimenti, avemu messu l'accentu annant'à a rinnuvazione di e strade periurbane, cù a vulintà di scrive ogni annu à u bugettu, trè o quattru pezzi di strada, chì e Calvese è i Calvesi possu benefizià d'una via ottimale, in cumplemente di u lume pibblicu per u quale, u rimpiazzamentu di parechji capi o ancu di maghji hà principiatu. Quell'operazione cuntinueghjenu.

Mentre a seduta di u Cunsigliu Municipale di u 27 di marzu 2024, u Cunsigliu Municipale hà adupratu una prucedura di cambiamentu d'usenza d'appigiò d'abitazione d'ammubulati è cusì d'ottimizà u parcu immubiliaru di a cumuna.

U nostru ingagiamentu à u serviziu di a pupulazione hè dinò à mezu à e nostre priurità, tantu per a Giuventù chì per u Suciale, chì occupa una piazza pripunderante indè l'azione municipale, sott'à l'egida d'Hélène Astolfi, Agiunta à u Merre, delegata à l'Affare Suciale, à l'Anziani è a e Sulidarità, cù a messa in opera di u dispusitivu « 100% Accessu à I Diritti » spiecatu in Calvi da u Centru Cumunale d'Azzione Suciale, per aiutà e persone in situazione di precarietà

per cunosce i so diritti è e pussibilità di ricorsu.

Trà e rialisazione purtate da a Municipalità, un pianu novu d'indirizzagiu, oramai ubbligatori per ogni cumuna, a fattu l'oggettu d'un votu unanimu di u Cunsigliu Municipale d'aprile scorsu. I carrighji saranu dunque numinati è numerati è una signaletica currispundante messa in piazza. Avemu ghjosu di quell'opportunità per rinumà unepochi di carrughji, incù a vulintà d'esse u più vicinu di a storia di a Cità è di i Calvesi, scigliendu nomi evucadori è simbulichi: per esempiu u Corsu Wilson si chjamarà oramai u Corsu Semper Fidelis, u Carrughju Clémenceau, A Marina, u Carrughju Joffre, Carrughju Bernard Raffalli([1941-2002], natu in Calvi, pruffessore di Litteratura à a Sorbonne, scrittore è giornalista) u Carrughju di e Scole, Carrughju Nicolas Battestini (unu di i redattori di a Custituzione di u 1958, magidstratu, Presidente di a Corte di Cassazione.

Indè stu nutiziale, l'appiecazione mubile, creata à a mo dumanda in parallelu à u svilippu di u novu situ internet di a cità, riveste un impurtanza particulare chì mi tinia di core, chì una rubrica di stu novu suportu di cumunicazione permette oramai di signalà eventuale sfunziunamenti custattati annant'à u tarrtoriu di a Cumuna. Cusì, ogni amministratu po trasmette e so cuurdunute, via u mandatu di un furmulare cuntene un ritratu, è una lualisazione GPS, chì e squadre municipale possu intervenire, in funzione di a difficoltà scuntrata, in i meglior'tempu.

Vi ne prighendu una bona lettura,

Ange Santini.

P. 2-3 **Édito du Maire**P. 4 **Sommaire**P. 5 **Logement**

- Le Conseil Municipal augmente de 30% la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

P. 6-7 **Finances**

- Le Budget de la Ville pour l'année 2024.

P. 8-9 **Social**

- Le dispositif "100% Accès aux Droits" déployé à Calvi par le Centre Communal d'Action Sociale.
- L'Analyse des Besoins Sociaux : une étape nécessaire à l'adaptation des actions sociales menées sur le territoire communal.

P. 10-11 **Travaux**

- La Municipalité poursuit ses efforts en termes de travaux et d'aménagements.

P. 12-13 **Jeunesse**

- La « Maison des Jeunes » opérationnelle pour la Rentrée 2025.

P. 14 **Culture**

- La jeune génération découvre les Jeux Olympiques à travers le dispositif « Micro-Folie ».
- La Commune fraîchement propriétaire de la sculpture "Doggy John" pour promouvoir l'Art contemporain.

P. 15 **Sport**

- Un bilan largement positif pour la 5ème édition du « Ladies Open Calvi Eaux de Zilia ».

P. 16 **Urbanisme**

- Une nouvelle signalétique mise en place sur le territoire de la Commune.

P. 17 **Patrimoine**

- Le Conseil Municipal approuve le nouvel adressage.

P. 18 **Tribunes Politiques**P. 19 **Tourisme**

- La Municipalité instaure un régime de changement d'usage et d'enregistrement des meublés de tourisme.

P. 20 **Communication**

- Une application mobile interactive.

CALVI la Vie - Magazine des Calvais - N° 45 - Juin 2024

Hôtel de Ville - Rue Albert 1^{er} - 20260 Calvi - Tél. 04 95 65 82 00
 communication@ville-calvi.corsica • Site web : www.ville-calvi.corsica
 f Mairie de Calvi • @villecalviofficiel

Directeur de la publication : Ange Santini

Comité de rédaction et suivi : Christelle Cheyban, Serena Dagouassat

Traduction corse : Maria-Serena Aliotti-Volpei

Crédit Photos : Mairie de Calvi

Maquette & impression : Signature di Balagna, Calvi

Distribution : La Poste

Tirage : 3 500 exemplaires

La Ville prend soin
de l'Environnement.
Ce magazine est réalisé
sur papier recyclé.

Le Conseil Municipal augmente de 30% la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

Face à la tension croissante du logement sur le territoire de la Commune et à l'importance du nombre de résidences secondaires, le Conseil Municipal a choisi d'instaurer, lors de la séance du 29 septembre 2023, une majoration de 30% de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Conformément au décret du 25 août 2023, la Ville de Calvi a été intégrée à la liste des communes situées dans un périmètre d'application de la taxe. Ainsi, la Municipalité pouvait majorer, d'un pourcentage compris entre 5% et 60%, la part communale de la cotisation de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. Après réflexion, le Conseil Municipal a voté une augmentation de 30% afin, d'une part, de limiter la tension immobilière sur le territoire, mais également préserver certains Calvais propriétaires d'une résidence secondaire.

« Nous avons choisi à Calvi de trouver un certain équilibre en instaurant une augmentation de 30%, explique le Maire, Ange Santini. Quand on parle de taxer les résidences secondaires, nous avons tendance à penser que cette augmentation concerne uniquement les personnes qui ne viennent à Calvi que quelques jours par an. Or, il y

a également des Calvaises et des Calvais qui possèdent des appartements ou des studios, qu'ils louent à la saison afin de disposer de compléments de revenus. C'est pourquoi il est important de ne pas trop pénaliser une population vivant à l'année sur la Commune. »

Un choix qui permettra à la Ville de récupérer une enveloppe d'un montant de 550 000 euros.

« A travers cette décision, nous avons préféré conserver une marge de manœuvre en cas de difficultés liées notamment à la problématique de l'inflation. De plus, il s'agit d'un levier fiscal qui nous évite de toucher à la Taxe Foncière. Ainsi, les propriétaires de résidences secondaires contribueront à financer les nombreux équipements indispensables à la vie de la Cité. Nous nous réservons également la possibilité de procéder à une nouvelle augmentation dans les années à venir. En effet, il suffit de voter cette dernière avant la fin d'une année civile pour pouvoir la mettre en application l'année suivante. »

Un choix mûrement réfléchi de la part de la Municipalité, qui a souhaité, à travers cette augmentation de 30%, limiter l'impact de cette taxe envers la population locale, vivant à l'année, tout en prenant conscience de la tension immobilière présente sur le territoire.





Le Budget de la Ville pour l'année 2024

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 avril dernier, les élus ont voté les budgets primitifs pour l'année 2024 (Service Général, Port de Plaisance, Plage, Parking, Eau Potable et Assainissement) pour un montant total de 36 769 388 euros dont 13 903 643 euros en dépenses d'équipement. Avec cette somme, la Municipalité poursuit ses engagements en réalisant différentes opérations telles que la livraison de la Place Christophe Colomb ou encore la signalétique directionnelle.

Les efforts de l'équipe municipale ne faiblissent pas. Grâce à un travail collectif et quotidien, plusieurs projets d'envergure sont en cours de réalisation pour cette année 2024. En effet, la suite de la mise en œuvre du PTIC permettra de débiter les travaux relatifs au Bâtiment K, au Théâtre de Verdure ainsi que la mise en lumière de la Citadelle. Des opérations rendues possibles grâce au soutien financier des services de l'Etat, qui accompagnent la Municipalité de manière quotidienne et ainsi participent à la concrétisation de nombreux projets. Parmi les aménagements portés par la Commune, la Place Christophe Colomb est sur le point d'être achevée. Après plusieurs mois de travaux, les Calvais pourront pleinement profiter d'un espace intergénérationnel complètement restructuré au cœur du Centre-Ville.

Un investissement total de 13 903 643 euros en dépenses d'équipement

Pour cette année 2024, les dépenses d'équipement atteignent un montant particulièrement conséquent grâce notamment à différents partenaires financiers, dont les services de l'Etat. Parmi les opérations envisagées, des crédits relatifs à l'installation d'une vidéo-surveillance sont prévus pour 2024. De plus, dans le cadre de la valorisation et de la préservation de la Pinède, un plan de gestion sera lancé dans les mois à venir dans le but de trouver des solutions quant à son aménagement, son reboisement ainsi que son entretien. Parmi les projets phares de la Municipalité, la réfection de l'Éclairage public suit son cours : la première tranche est maintenant achevée et la deuxième tranche devrait être finalisée au début de l'année 2025. De plus, les travaux du Stade municipal Faustin Bartoli ainsi que la réfection du bardage du Gymnase et des vestiaires interviendront dans le courant de l'année. Côté routes péri-urbaines, l'élargissement de la Route de la Mora, la réfection du Chemin Saint-Antoine ou encore celle de la Route de la Pinède sont désormais terminés. Enfin, des programmes ont été ouverts pour la restructuration des réservoirs ainsi que le réseau sur l'Avenue Christophe Colomb pour un montant total de 6 430 000 euros.

Les autres montants prévus pour l'année 2024

Service Général	Crédits pour l'année 2024	Montant total de l'opération
Éclairage public	4 200 000 €	4 400 000 €
Marché des Producteurs	760 000 €	890 000 €
Bâtiment K	440 000 €	90 000 €
Théâtre de Verdure	800 000 €	3 700 000 €
Hôpital militaire	50 000 €	2 380 000 €
Mise en lumière de la Citadelle	670 000 €	1 300 000 €
Chemin de la Mora	175 000 €	
Aménagement de la Tour du Sel	100 000 €	785 000 €
Restauration des Remparts 2ème tranche	120 000 €	2 300 000 €
Signalétique directionnelle	40 000 €	

Port de Plaisance	Crédits pour l'année 2024	Montant total de l'opération
Station d'Avitaillement	350 000 €	1 353 000 €
Coffre d'amarrage	100 000 €	1 400 000 €
Réfection du Quai	300 000 €	500 000 €

Eau Potable	Crédits pour l'année 2024	Montant total de l'opération
Restructuration des réservoirs	150 000 €	3 940 000 €

Assainissement	Crédits pour l'année 2024	Montant total de l'opération
Réseau Avenue Christophe Colomb	75 000 €	2 490 000 €

Recettes et dépenses de fonctionnement

Parallèlement au budget d'investissement de la Commune, cette dernière dispose également d'un budget de fonctionnement qui doit être voté à l'équilibre et dont le montant s'élève pour cette année 2024 à 19 810 969 €. Parmi les charges inscrites, les dépenses de personnel sont en augmentation, notamment en raison de la prime du pouvoir d'achat, votée lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars, pour un montant total de 68 000 euros, mais également du fait de la carrière des agents, de la prise en compte, sur une année entière, de l'augmentation de la valeur du point réalisée en juillet 2023, des recrutements et des remplacements à prévoir. De plus, les charges à caractère général sont également en augmentation pour faire face à l'inflation ainsi que pour proposer un meilleur service offert aux enfants dans les structures municipales.

Une fiscalité en légère hausse

Face à la tension croissante du logement sur le territoire de la Commune et à l'importance du nombre de résidences secondaires, la Municipalité a choisi d'instaurer une majoration de 30% de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires sur les 60% maximum autorisés par l'Etat, ce qui permettra de récupérer une enveloppe d'un montant de 550 000 euros.

En revanche, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, qui restera à 28,70% (moyenne départementale : 30,04% ; moyenne nationale : 39,42%).

Le dispositif « 100% Accès aux Droits » déployé à Calvi par le Centre Communal d'Action Sociale



Déterminée à proposer une offre d'accompagnement visant l'ouverture des droits pour l'ensemble de ses administrés, la Municipalité a décidé de mettre en œuvre le dispositif national « Territoire Zéro Non-Recours » qui, depuis le 1er Janvier 2024, est déployé à Calvi via l'opération « 100% Accès aux Droits », porté par le Centre Communal d'Action Sociale.

A l'initiative d'Hélène Astolfi, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, aux Solidarités et aux Personnes Âgées, Vice-présidente du CCAS, le dispositif « Territoire Zéro Non-Recours », lancé au niveau national en 2018 par le ministère des Solidarités et de la Santé, est expérimenté depuis le début de l'année par le CCAS de Calvi, en vue de faciliter l'accès aux aides sociales aux personnes ignorant leurs droits et les possibilités de recours.

Des proportions évocatrices corroborent cette volonté de la Municipalité : 30% des Français n'effectuent pas les démarches afin de pouvoir bénéficier des aides auxquelles ils peuvent prétendre, qu'il s'agisse d'un manque d'information ou à cause de la complexité des démarches. Cette problématique est soulignée sur tout le territoire national.

Dans un premier temps, le périmètre d'action du dispositif, entièrement gratuit et sans conditions de ressources, se déroule au sein des résidences Champeau 1, 2 et Laetitia. L'objectif fixé est ainsi de pouvoir rencontrer les 500 personnes occupant les 178 logements de ces résidences afin de les informer, les orienter, les accompagner dans leurs démarches, et permettre l'ouverture effective de leurs droits au regard de la Santé, de l'Emploi (France Travail), tels que l'accès au RSA, la Prime d'Activité, le Chèque Energie, les aides au logement (APL)... Au total, ce sont 343 logements sociaux (212 OPH et 131 ERILIA) que compte la Commune qui seront, progressivement, ciblés par le dispositif.

Des outils multiples

Trois étapes préalables sont nécessaires à l'optimisation de l'opération. Le Centre Communal d'Action Sociale a d'abord souhaité miser sur la communication, menée en faveur de l'ensemble des foyers concernés, en procédant à une campagne d'affichage dans les cages d'escaliers et à la distribution d'un courrier, glissé dans chaque boîte-aux-lettres, en vue d'expliquer la démarche. Il a ensuite été procédé à une relance téléphonique pour s'assurer de la bonne réception des informations par les foyers ciblés pour, enfin, aller à la rencontre des personnes (« L'Aller Vers ») et favoriser l'écoute et l'accompagnement, les aider ainsi à la formulation de leurs besoins et les orienter vers les structures d'accompagnement adaptées (Bilan des Droits).

Un premier bilan de suivi est prévu dans les prochains jours, avec les partenaires, pour déterminer les résultats des actions menées en porte-à-porte, au cours duquel un questionnaire est distribué, permettant essentiellement un référencement de la population et une quantification de l'activation des droits.

Selon Hélène Astolfi, Adjointe au Maire et Vice-Présidente du CCAS : « La lutte contre le non-recours constitue un objectif essentiel de préservation de la cohésion sociale et figure parmi les priorités de la Municipalité. Tous nos partenaires, avec au premier rang l'Etat et la Collectivité de Corse, demeurent incontournables dans le bon fonctionnement du dispositif. Le CCAS se concentre sur l'action en faveur des droits, pour laquelle il est indispensable de rencontrer les personnes en difficulté (politique de « L'Aller Vers »), une démarche qui ne peut être menée que de manière collective et coordonnée. L'expérimentation relative à l'opération « 100% Accès aux Droits », qui se déroule sur une année, sera reconduite deux années supplémentaires, afin d'élargir le périmètre d'action et couvrir ainsi le maximum de logements, en plus des 343 logements sociaux, le recensement des foyers concernés induisant un travail considérable. « L'Aller Vers » revêt à ce titre une importance capitale, nécessitant en outre l'intervention d'un binôme de travailleurs sociaux, chargé de démarcher les personnes et recueillir les informations utiles à leur recensement par le biais du porte-à-porte. La coordinatrice des droits du CCAS s'attelle, quant à elle, à suivre les dossiers du public accueilli dans le cadre du dispositif. Je tiens, en effet, absolument à ce que tout soit mis en œuvre pour que chacun soit informé de l'opération, a fortiori de ses droits et possibilités de recours. Il ne faut donc pas hésiter à prendre contact auprès des agents du CCAS afin d'obtenir un rendez-vous personnalisé ».

L'Analyse des Besoins Sociaux : une étape nécessaire à l'adaptation des actions sociales menées sur le territoire communal

Répondant à une obligation légale, le Centre Communal d'Action Sociale de Calvi a souhaité se doter d'un diagnostic social approfondi permettant d'identifier les caractéristiques d'un territoire et ses potentialités. L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) constitue, en effet, un processus crucial et un outil d'aide à la décision, en favorisant pour les collectivités locales l'élaboration de projets territoriaux adaptés, impliquant à la fois une méthodologie rigoureuse et un véritable travail de coordination.

Réalisée en 2023, l'ABS de la Ville de Calvi a ainsi permis d'établir que la population a doublé entre 1968 et 2020, ce qui fait d'elle la 8ème commune de Corse la plus peuplée, avec 5 827 habitants.

Une démarche en deux phases

Les objectifs de l'analyse sont les suivants : d'une part, l'élaboration d'un diagnostic de la situation sociale au sein de la Ville, mettant en exergue les caractéristiques de la population calvaise, en étudiant des données chiffrées et quantitatives, par tranche d'âge (de la Petite Enfance aux seniors), sur des thématiques ciblées telles que le Logement, l'Emploi ou bien encore la Jeunesse. D'autre part, un plan d'action, regroupant des recommandations, est ensuite proposé, afin d'initier ou de pérenniser les actions de la Municipalité déjà en cours.

L'intérêt d'une telle démarche est de privilégier une analyse qualitative. Les résultats de cette étude démontrent l'implication, en parfaite cohésion, d'une pluralité d'acteurs locaux intervenant dans le champ d'action sociale (représentants du CCAS, de l'Etat, de la Collectivité de Corse, services de la Ville, bailleurs sociaux, associations d'aide à la personne, banques alimentaires...).

La situation sociale du territoire y est décrite comme principalement impactée par l'accès au logement, l'accès à l'emploi et la mobilité (compétence de la Communauté de Communes). Paradoxalement, l'offre de logements sociaux est plutôt dense, la Municipalité plaçant au cœur de ses préoccupations la problématique du Logement et portant un certain nombre de projets en réponse aux besoins identifiés.

Une ambition confortée

Plusieurs paramètres définissent la Commune, notamment au niveau de son évolution démographique. De 2009 à 2019, la population a vu son vieillissement s'accroître, et plus de 34% de personnes sont âgées de plus de 55 ans. En 2020, 39% des personnes vivant seules ont plus de 65 ans, 43% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules. 334 personnes bénéficient de l'Allocation Personnalisée de l'Autonomie à domicile. Cependant, Calvi compte 38% de jeunes de moins de 30 ans, contre 30% en moyenne sur l'Île. En outre, 24% de la population est étrangère (contre 9% en moyenne en Corse), ce qui est dû notamment à la présence du 2ème REP.

Par ailleurs, en 2020, une famille sur cinq est monoparentale, la moitié des familles (48%) n'a pas d'enfant, 27% d'entre elles ont un enfant.

Concernant la Formation, l'Insertion et l'Emploi, il est indiqué que 552 élèves sont scolarisés dans le 1er degré et 467 sont collégiens. En 2022, au sortir du Collège, 61,5% des garçons sont en Seconde générale, contre 81,1% des filles, 26,2% de garçons en Seconde professionnelle, contre 15,1% des filles, 4,6% de garçons ont choisi une filière agricole, 3,1% un apprentissage, 1,5% de garçons un CAP, contre 0% pour les filles.

Le volet « Logement » laisse apparaître que la Ville compte 5 488

logements en 2020, le parc de logements étant caractérisé par 43% de résidences construites depuis 1990.

De plus, à la fin de l'année 2021, 1073 foyers sont allocataires de la CAF : 197 personnes sont couvertes par le RSA, 378 foyers allocataires bénéficient de la prime d'activité (soit 688 personnes), 456 foyers d'une prestation d'aide au logement.

Au cœur des préoccupations de la Municipalité, le domaine de la Santé fait état d'une offre de médecins de l'ordre de six pour 5 827 habitants, recensant 4,7 consultations par an et par habitant. Le Centre Hospitalier dispose de 12 lits en médecine, en hospitalisation complète, et de 20 places, pour des soins de longue durée, son activité connaissant une constante augmentation (12 000 passages en 2016 contre 16 000 en 2022). Concernant les adolescents, 68 d'entre eux ont été accueillis à la « Maison des Adolescents » en 2022, la santé somatique et psychique représentant le premier sujet abordé par les professionnels et les jeunes.

Enfin, l'offre culturelle est notable, la Ville comptant une Médiathèque, une salle « Micro-Folie » et une Salle de Spectacle. L'offre sportive est riche : le site communal et la structure intercommunale coexistent, dotant Calvi d'équipements à la hauteur d'une ville de 25 000 habitants.

Les actions prévues dans le cadre de la « Feuille de Route » proposée devront dès lors s'inscrire dans la complémentarité de l'existant, afin de poursuivre l'efficacité de la politique sociale déjà menée par la Municipalité. Seules les actions apportant une plus-value en matière de prise en charge ont été avancées, avec pour souci de ne pas alourdir le budget du CCAS.

Plusieurs axes stratégiques, tenant compte du périmètre d'intervention de la structure et de ses moyens, tant financiers qu'humains, pourraient être envisagés pour la période 2023-2026, le CCAS n'ayant cependant pas vocation à porter l'ensemble des projets.

Pour Hélène Astolfi, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, aux Personnes Âgées et aux Solidarités, Vice-présidente du CCAS : « La mission majeure du Centre Communal d'Action Sociale est principalement d'aider les personnes en difficulté. Néanmoins, nous nous attelons également à développer une politique destinée notamment aux plus jeunes et à la Famille. C'est en ce sens que j'ai souhaité concrétiser, au sein de la Médiathèque municipale, le mercredi, des ateliers créatifs pour les enfants, de 4 à 9 ans ». Éluë poursuit : « Nous essayons de diversifier notre offre* afin de répondre pour le mieux aux attentes du plus grand nombre, en développant toujours plus les animations sociales intergénérationnelles. Le phénomène de vieillissement s'accroissant, notre travail inclut, de ce fait, la lutte contre l'isolement des seniors, ce qui induit de poursuivre les activités déjà mises en place et appréciées par nos Anciens ». Et de conclure : « Les résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux, en plus de définir de nouveaux axes d'intervention pour le CCAS, a permis de confirmer notre rôle majeur en tant qu'acteur de proximité et de conforter la Municipalité dans son engagement auprès des Calvais. »

*Un dépliant détaillant l'ensemble des activités proposées par le Centre Socio-Culturel Cardellu est disponible dans les principaux points d'Accueil communaux (Centre Cardellu, Mairie, Pôle Enfance et Jeunesse) et sur le site internet de la Ville.



La Municipalité poursuit ses efforts en termes de travaux et d'aménagements

Depuis le début de l'actuelle mandature, de nombreux projets ont été réalisés. Un travail constant de la Municipalité qui accentue ses engagements tout au long de l'année. Le Chemin de Saint-Antoine, la Route de la Pinède, les travaux du Port de Plaisance sont maintenant achevés tandis que la Place Christophe Colomb ou encore la réfection de l'Éclairage public sont en cours de réalisation.

Toujours à l'écoute de la population, la Municipalité a engagé il y a quelques semaines une discussion avec les riverains du Quartier Mozello. Suite à cette concertation, il a été décidé d'installer des horodateurs et de laisser la route à double sens afin de fluidifier la circulation.

Depuis plusieurs mois, la Commune s'est également engagée dans différents aménagements relatifs à la voirie. Par exemple, la Route de la Pinède a été entièrement refaite afin d'améliorer la circulation des véhicules, notamment en période estivale. Une signalétique a été mise en place ainsi que des passages piétons dans le but de garantir la sécurité de chacun. Ce projet a été subventionné à hauteur de 50 % par la Collectivité de Corse, dans le cadre de la dotation quinquennale, pour un montant total de 63 000 euros.

Parmi les autres aménagements relatifs à la voirie, la Municipalité a profité du chantier de création du réseau d'eaux pluviales du Chemin Saint-Antoine pour effectuer la réfection complète de la route. Le montant de l'enrobé

s'élève à 60 000 euros. Pour rappel, la Commune avait également créé 450 mètres supplémentaires de réseau pluvial et curé 300 mètres de fossé afin que le quartier puisse bénéficier d'un assainissement pluvial optimal.

Grâce aux engagements de la Municipalité, des travaux d'envergure ont été réalisés sur le Port de Plaisance.

L'opération se découpe en plusieurs parties :

- La réfection partielle des pontons P3 et P4 et la réfection totale du ponton P5: la Commune a ainsi réalisé des jardinières, planté des arbres, refait les pavés, enterré les réseaux d'eau et d'électricité et remis les bornes, pour un montant total de 550 000 euros (les réseaux courant fort et courant faible ont été faits en interne).
- La réfection de l'enrobé du Parking P1 sur le Port de Plaisance ainsi que le marquage au sol : cet aménagement a permis de récupérer trois places supplémentaires, pour une capacité totale de 49 places. Le montant s'élève à 30 000 euros (Budget Parking).
- La création d'un trottoir qui relie la Base Nautique à la zone piétonne du Port, afin de garantir la sécurité de la population : la Municipalité a également créé des jardinières et refait le traçage du Parking à barrière du Port de Plaisance, face au Chantier Naval. Le montant total s'élève à 70 000 euros.
- La réfection du rond-point avec la mise en place de plantations et l'aménagement de l'entrée de la zone piétonne. Le montant total s'élève à 30 000 euros.



Des projets en cours de réalisation

Les travaux relatifs à la Place Christophe Colomb suivent leur cours et devraient être achevés avant la fin du mois de juin 2024. Les bordures ont été posées et les réseaux enterrés. Le dallage est en cours de finition ainsi que l'aménagement des jardinières en pierre et celui des espaces verts. Le montant total est estimé à 770 000 euros, subventionné à 80 % dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » de l'Etat, en partie par le Fonds Vert et par la DETR.

Dans la continuité de l'aménagement de la Place, des travaux ont été engagés sur le parking Christophe Colomb. En effet, dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur, un projet de végétalisation a été initié avec la plantation de 14 arbres (platanes, micocouliers), 130 arbustes, 173 plantes vivaces, la réfection complète du système d'arrosage et la mise en place de mobilier urbain. Le montant total s'élève à 88 000 euros. De plus, la Commune a également modifié les bordures et retracé le parking, ce qui a permis de gagner 12 places de stationnement.

Parmi les projets d'envergure portés par la Municipalité, la totalité de la rénovation de l'Éclairage public devrait intervenir au début de l'année 2025. Des retards ont été constatés en raison des délais rallongés de livraison de matériel rencontrés par les entreprises et de certaines commandes de fournisseurs. La quasi-totalité des têtes de mâts a été remplacée (par exemple sur l'Avenue Christophe Colomb). Dans une deuxième partie, le remplacement des mâts (Avenue de la République, Boulevard Wilson, les quais) est en cours de réalisation. De plus, des travaux de Génie civil ont été entrepris sur le Boulevard Wilson au mois d'avril afin d'enterrer les différents réseaux.

Avec de nombreux projets déjà réalisés et d'autres en cours d'achèvement, la Municipalité poursuit son investissement tout au long de l'année afin d'embellir et de dynamiser le territoire de la Commune



La « Maison des Jeunes » opérationnelle pour la Rentrée 2025

La Jeunesse constitue l'une des priorités de la Municipalité, qui avait à cœur de lui offrir une structure dédiée, en réponse aux besoins exprimés. Créer un cadre ouvert toute l'année, proposant un accueil adapté, tel est l'objectif qui a présidé à la mise en œuvre du projet, qui devrait voir le jour en 2025.

Véritable lieu de vie, d'échange, de dialogue, de rencontre, de découverte, la structure municipale a été pensée pour répondre à plusieurs objectifs : accompagner les adolescents et jeunes adultes âgés, de 12 à 25 ans, les aider et les conseiller.

Organisé autour d'une équipe d'animateurs diplômés, le fonctionnement de la « Maison des Jeunes » veillera à privilégier l'autonomie, la responsabilisation, l'éveil et l'épanouissement, un apprentissage de la vie en collectivité, de la vie démocratique et de la citoyenneté. Pour ce faire, tout au long de l'année, afin également de favoriser le « vivre-ensemble », des activités éducatives et des animations seront proposées pour répondre aux besoins fondamentaux des jeunes : loisirs, divertissement, développement, détente...

Une implantation stratégique

La Commune a opté pour une parcelle cadastrale de 1875 m², située dans le Quartier Santore, entre les résidences et le rond-point, du fait de sa localisation en centre-ville, un critère jugé essentiel pour cibler la jeune génération mais également pour permettre l'évolutivité du bâtiment.

Le projet porté par la Municipalité comprendra ainsi une « Maison des Jeunes », d'une surface de 145 m², dotée d'une salle d'activités, une salle Informatique, un espace Cuisine. Des bureaux, 50 m² de surface pour un espace extérieur couvert, des aménagements extérieurs, avec parking, destinés aux activités, sont également prévus. Le montant global de l'opération est estimé à 500 000 € HT, financé à 80% dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

C'est la société BVR Conseil qui a été missionnée pour définir les besoins pour ce type de structure. L'architecte retenu pour réaliser la maîtrise d'œuvre du projet est le Cabinet Studio Pia. Le permis de construire a été déposé afin de pouvoir lancer les travaux rapidement et rendre opérationnels les locaux à la Rentrée 2025.

Opération « Alimentation Sport Santé » : un premier bilan encourageant pour l'ALSH.

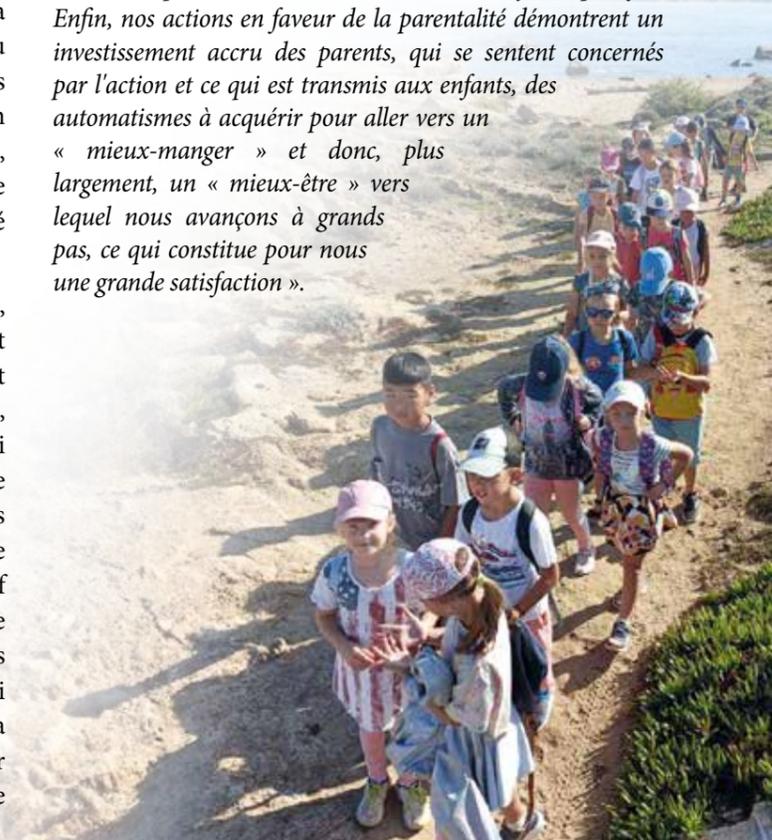
Sensibiliser les enfants de la Ville à une « Alimentation Santé », en leur proposant des actions ciblées, en matière socio-éducative, sportive et environnementale, tel est l'objectif du projet annuel fédérateur, porté par la Municipalité depuis la Rentrée 2023 auprès des enfants de la Commune et mené par l'équipe d'animation du Pôle Enfance et Jeunesse, sous la direction de Sandra Vautier, Adjointe au Maire.

Au cœur des préoccupations de la Municipalité, la Santé, l'Enfance et la Jeunesse s'articulent ici autour d'une démarche visant à guider les enfants scolarisés à Calvi dans la recherche d'un « mieux-être ». C'est dans le cadre d'une démarche globale essentielle, entreprise depuis plusieurs années maintenant au sein des établissements scolaires communaux, de l'ALSH depuis le mois de septembre 2023, que la mobilisation de tous les services intervenant quotidiennement auprès des enfants a pu s'opérer, par le biais d'un véritable plan d'action, basé sur plusieurs constats : la sédentarité chez certains enfants, la « malbouffe », le frein constitué par des difficultés sociales, écologiques, culturelles, pour « bien manger » au sein des familles. Cet état des lieux a ainsi permis de pousser la réflexion vers un projet annuel devant cibler les enfants du territoire, âgés entre 3 et 11 ans, en complément et dans la continuité des actions déjà menées à la Crèche (Jardin Potager) et dans les écoles (petits-déjeuners avant l'école, Jardin Potager à l'École Loviconi...). Durant cette année 2023-2024, c'est dans cette dynamique que l'ALSH a œuvré pour le bien-être des enfants.

Parvenir à obtenir une alimentation saine et de qualité, pratiquer une activité sportive quotidienne et régulière, et mettre en place des interventions pédagogiques facilitant de meilleurs dépistages de pathologies liées à la nutrition, une sensibilisation des jeunes et de leurs familles, voici ce qui a présidé à la mise en œuvre de l'opération, portée financièrement par la Ville, pour un montant de 30 000 €. Les équipes de l'ALSH, du Pôle Enfance et Jeunesse, du Service de Restauration scolaire, de la Culture, via le dispositif « Micro-Folie », du Centre Socio-Culturel Cardellu, grâce notamment à des actions à la parentalité organisées dans les écoles, par le biais du REAAP (Réseau d'Ecoute et d'Appui à l'Accompagnement en Parentalité), ou bien encore la Maison des Adolescents, ont uni leurs compétences et leur savoir-faire pour redonner à l'alimentation et à la pratique du sport une place centrale au sein des foyers.

Un changement dans les comportements s'amorce

Développée au sein des ALSH de la Ville, lors des temps d'accueil des mercredis et des vacances scolaires, et découpée en plusieurs phases, l'opération menée par la Commune semble se concrétiser positivement. Pour Sandra Vautier, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Enfance et à la Jeunesse : « Nous travaillons en étroite collaboration avec une diététicienne-nutritionniste pour l'élaboration des repas. La Municipalité a depuis longtemps souhaité intégrer le circuit court afin que tous les enfants aient accès à des produits de qualité. Notre engagement semble porter ses fruits, si j'ose dire, dans la mesure où une évolution se manifeste, en premier lieu, chez les enfants, qui comprennent à présent les notions diététiques et interviennent même directement auprès de leurs parents pour composer leur goûter, par exemple, constitués, au début du projet, essentiellement de produits industriels. Or, le bilan dressé au mois de mars faisait état de 98% des goûters qui contenaient un fruit, ou un légume, une boisson non sucrée (eau), ce qui démontre bien l'implication des enfants dans le changement... lequel s'opère également au niveau de l'activité physique, les enfants appréciant désormais davantage les sorties pédestres en bord de mer ou les jeux sportifs... Enfin, nos actions en faveur de la parentalité démontrent un investissement accru des parents, qui se sentent concernés par l'action et ce qui est transmis aux enfants, des automatismes à acquérir pour aller vers un « mieux-manger » et donc, plus largement, un « mieux-être » vers lequel nous avançons à grands pas, ce qui constitue pour nous une grande satisfaction ».



La jeune génération découvre les Jeux Olympiques à travers le dispositif « Micro-Folie »

Du 26 juillet au 11 août prochains, les Jeux Olympiques de Paris 2024 permettront de récompenser les sportifs de haut niveau à travers de nombreuses disciplines. Dans le but de faire découvrir à la jeune génération l'organisation et l'historique des Jeux Olympiques, le dispositif « Micro-Folie », sous la responsabilité de l'Adjoint au Maire François-Xavier Acquaviva, la médiatrice culturelle, Bindu Masson, a longuement travaillé et imaginé plusieurs ateliers sur ce thème pour les élèves des écoles communales.

« Avec l'aide de ce projet, étendu au niveau national, nous avons à notre disposition un certain nombre d'outils, comme une mallette pédagogique "Jeux Art et Sport", fruit d'une collaboration entre la Rmn-Grand Palais et le Musée National du Sport, que nous proposons aux élèves des différentes classes, explique Bindu Masson. J'ai établi un programme commun, avec l'ensemble des enfants, pour leur expliquer les origines des Jeux Olympiques. Avec le jeu interactif « Ubisoft Discovery Tours Grèce Antique », Bindu Masson a expliqué la ville d'Olympie, la signification des anneaux, l'allumage de



la flamme olympique et le parcours de cette dernière, depuis Athènes jusqu'à Marseille, à bord du Belem. Dans un but à la fois ludique et pédagogique, chaque semaine, les élèves participent également à différents ateliers, sous forme de jeux.

« L'objectif est de leur faire découvrir les Jeux Olympiques à travers des œuvres d'art, des jeux de cartes ou encore des activités ludiques, mêlant à la fois les différentes disciplines avec les postures appropriées pour chaque sport ». Afin de rendre cet apprentissage encore plus concret, le Service Culture et le Pôle Enfance ont choisi de faire participer les élèves à des Olympiades, les 6 et 7 mai, au Stade Faustin Bartoli, en mettant à l'honneur la flamme olympique, dont une version factice a été portée symboliquement par le sportif Césaire Haller, qui a très sympathiquement accepté l'invitation de l'équipe de l'ALSH afin de faire plaisir aux enfants.

Ainsi, tout au long de l'année, le dispositif Micro-Folie, implanté à Calvi, propose aux enfants de la Commune de nombreuses activités, autour de thèmes différents portant notamment sur l'actualité nationale.

La Commune vient d'acquérir une sculpture « Doggy John » afin de promouvoir l'Art contemporain



Depuis les Rencontres d'Art Contemporain de Calvi, la Commune a toujours été tournée vers le domaine artistique. Soucieuse d'amener la Culture au plus proche des Calvais et d'embellir la Ville à travers de nombreuses œuvres d'art, la Municipalité a eu la possibilité d'acquérir une sculpture de l'artiste Julien Marinetti. Ce dernier est à la fois peintre, sculpteur, graveur et dessinateur, et dispose d'une approche artistique unique et novatrice. Son œuvre emblématique, le « Doggy John », est devenue une véritable icône depuis plus de quinze ans, et est exposée dans les plus grandes villes du Monde comme Paris, New York ou encore Singapour. Il y a quelques semaines, la Commune de Calvi a souhaité acquérir cette œuvre aux couleurs de la Ville.

« Nous avons toujours souhaité promouvoir la Culture artistique, souligne le Maire Ange Santini. Chaque année, de nombreux artistes, principalement insulaires, exposent au MUDACC (Musée des Arts de la Citadelle de Calvi) dans le but de faire connaître à la population locale et estivale différentes œuvres de peinture, de sculpture ou encore de photographie. Soucieux de poursuivre notre politique tournée vers les Arts, nous avons eu la possibilité, avec Julien Marinetti, résident calvais, de pouvoir acquérir une statue à prix coûtant, d'un montant de 50 000 euros. Il s'agit d'une œuvre mesurant plus de 170 centimètres, qui sera prochainement installée au cœur de la Ville, avec une protection renforcée puisque nous avons souhaité mettre en place des caméras de surveillance afin d'éviter d'éventuelles dégradations ».

Un bilan largement positif pour la 5ème édition du « Ladies Open Calvi Eaux de Zilia »

Grâce à l'implication de nombreux bénévoles et au soutien sans faille de la Mairie de Calvi, la 5ème édition du Tournoi « Ladies Open Calvi Eaux de Zilia » s'est déroulée sous les meilleurs auspices, au cœur de la Pinède de Calvi. Depuis maintenant plusieurs années, cette manifestation sportive participe amplement à la notoriété de la Ville et valorise ainsi le tennis féminin.

Avec 32 joueuses, issues d'une vingtaine de nationalités, inscrites dans le tableau de qualifications (8 joueuses pour le tableau final) et une dotation de 50 000 dollars, le "Ladies Open Calvi Eaux de Zilia" est devenu, au fil des années, un tournoi de qualité avec une équipe impliquée au quotidien afin de proposer au public un moment à la fois sportif et convivial. L'inauguration de cet événement s'est déroulée le 11 avril dernier en présence du Maire Ange Santini, du Sous-Préfet, Yoann Toubhans, du Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Calvi, David Bihouée, du directeur du Tournoi « Ladies Open Calvi Eaux de Zilia », Jean Gour, de la Présidente de l'association Sports@Calvi et du Tennis Club de Calvi, Françoise Ciavaldini, de l'Adjoint au Maire chargé des Sports, Didier Bicchieray, et de nombreux bénévoles et sponsors. Durant cette inauguration, Ange Santini a tenu à remercier les organisateurs et les nombreux bénévoles pour l'ensemble de leur travail.



Le Maire Ange Santini, lors de l'inauguration du Tournoi, entouré par Françoise Ciavaldini, Yoann Toubhans et Jean Gour.

« Ce type d'événement permet un rayonnement significatif pour une ville comme la nôtre, avec des retombées médiatiques bien au-delà de nos frontières. » Pendant une semaine, de nombreuses rencontres ont été organisées, parallèlement aux différents matches programmés : visite de l'Ecole de Tennis de Bonifacio, accueil de 90 jeunes footballeurs, âgés de 10 à 16 ans, ou encore présence des enfants de la Ligue de Tennis, ont ponctué cette manifestation sportive.

Le public a pu assister à des matches de qualité avec des joueuses de nationalités différentes. Au fil des jours, certaines d'entre elles ont réussi à se hisser dans le tableau final. En effet, après une victoire en double d'Urszula Radwanska et de Valentina Ryser, la finale « Simple » s'est déroulée le dimanche 21 avril, devant plusieurs centaines de personnes, entre l'ukrainienne Daria Snigur et la suisse Valentina Ryser. Après 1h30 de jeu, c'est finalement Daria Snigur qui s'est imposée en deux sets (6-3,6-2) et a remporté cette 5ème édition. A la fin du match, le Maire Ange Santini a eu le plaisir de féliciter chaleureusement les deux finalistes et a remis le trophée à la gagnante de ce tournoi.



Lukrainienne Daria Snigur brandissant le trophée de cette 5ème édition du « Ladies Open Calvi Eaux de Zilia »

Après une semaine de compétition, le bilan de cette manifestation s'avère largement positif, non seulement de la part du public, venu en nombre, mais également de la part des organisateurs : « Nous étions prêts et nous avons eu la chance de travailler dans de merveilleuses conditions, retient Jean Gour, directeur du Tournoi. Nous arrivons peu à peu à responsabiliser les personnes dans chaque secteur et avoir une organisation huilée. Les joueuses semblent être ravies de venir assister à ce tournoi situé dans un cadre d'exception. Les bénévoles n'ont pas ménagé leurs efforts, ce qui a permis d'avoir une manifestation de qualité. »

Après un repos bien mérité, les équipes se remettront au travail pour une sixième édition qui se déroulera au Printemps prochain.

Une nouvelle signalétique mise en place sur le territoire de la Commune

Soucieuse à la fois de se conformer à la réglementation en vigueur et consciente de l'enjeu, notamment en termes de lisibilité, de visibilité et de cohérence, la Municipalité poursuit l'installation de la nouvelle signalétique, débutée en 2023. L'opération, scindée en plusieurs phases, recouvre la signalétique directionnelle verticale, la signalisation d'information locale (SIL) et l'adressage comprenant le nom des rues et la numérotation.

La première étape de l'opération, relative à la rénovation de la signalétique directionnelle verticale de la Ville, s'est achevée à la fin du mois de mai. L'objectif était d'optimiser la localisation des habitations et des services mais également de lutter contre la signalétique sauvage.

La Municipalité a souhaité accentuer ses efforts en la matière en vue d'une cohérence optimale et de l'harmonisation de l'ensemble des panneaux informatifs. Ce nouveau dispositif permettra non seulement une meilleure visibilité, lisibilité et compréhension mais également une continuité dans l'indication des destinations.

Une obligation légale

Selon la législation en vigueur, à laquelle la Commune s'est conformée, les panneaux directionnels doivent répondre à un certain nombre de critères, relatifs notamment à l'ordre des couleurs et à la dimension. Les panneaux sur mât peuvent ainsi indiquer les grandes directions, les édifices, les services publics ou encore les services d'urgence. Permettant quant à eux de mentionner les hébergements (hôtel, camping), les panneaux de SIL concernent plus de 60 établissements sur le territoire de la Commune et seront mis en place afin de limiter voire de supprimer la signalétique sauvage. Selon l'article R418-2 du Code de la Route, toute publicité ou enseigne qui, par sa forme, ses couleurs, son texte, ses symboles, ses dimensions ou son emplacement peut être confondue avec les signaux réglementaires, est interdite.

En outre, attachée à la promotion de la langue corse, la Municipalité a tenu à intégrer la double écriture français/corse concernant l'information directionnelle, dans le respect évident des règles de signalisation routière. Le Conseil Municipal a pour ce faire entrepris un travail de réflexion relatif aux meilleures traductions possibles pour mettre en valeur les lieux les plus caractéristiques indiqués sur les panneaux. Par ailleurs, un travail a également été effectué auprès des différents professionnels implantés à Calvi afin d'échanger et de déterminer les établissements qui devaient figurer sur lesdits panneaux installés sur la voie publique.

Le coût de l'opération destinée à mettre en œuvre la signalisation verticale, comprenant la signalétique directionnelle et la signalisation information locale (SIL), est estimé à 200 000 € HT subventionné à 80 000 euros par la CDC (160 000 euros pour la directionnelle et 40 000 euros pour la SIL.)



Le Conseil Municipal approuve le nouvel adressage

Désormais obligatoire pour toutes les communes, l'adressage doit comprendre la dénomination des voies, rues, places et lieux-dits ainsi qu'une numérotation à jour. La Mairie s'active en ce sens depuis plusieurs mois afin de doter la Commune d'un nouveau plan d'adressage, le Conseil Municipal ayant voté en avril dernier la future dénomination des voies proposée par les élus.

Pour rappel, l'adressage consiste à faciliter la localisation des différentes habitations de la Commune en attribuant des adresses à celles qui en seraient dépourvues. Des voies seront nommées et des bâtiments numérotés. La Commune a opté pour une homogénéisation des lieux-dits, rues, chemins, voies et avenues, en se référant à la toponymie générale, tout en souhaitant conserver un lien avec l'histoire de Calvi. Des recherches ont été menées afin de réattribuer des noms à caractère historique. Concernant les bâtiments, deux types de numérotation seront appliqués : classique (pair-impair) dans le centre-ville et métrique (nombre de mètres à partir du début de la voie) en périphérie.

Représentant un outil indispensable pour la collectivité et ses administrés, l'adressage fait partie intégrante de l'aménagement du territoire communal et offre de multiples avantages. La Municipalité a, en effet, souhaité mener à bien cette démarche, en premier lieu pour répondre à une obligation légale, mais aussi pour faciliter la localisation sur les GPS et donc le repérage pour les services d'urgence et de secours, en cas de problème, une distribution efficace du courrier pour la Poste et l'optimisation des services (collecte de déchets, déploiement du réseau d'eau, télécommunication, fibre) et des services administratifs (Direction Générale des Finances Publiques ou encore l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)).

Plusieurs phases prévues

Lors de sa dernière séance, au mois d'avril, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la nouvelle dénomination des voies. L'adressage, qui n'entrera en vigueur qu'au début de l'année 2025, comprendra la numérotation des immeubles, la dénomination des voies sans nom et des changements de noms concernant les rues, voies et avenues de la Commune.

En premier lieu, un travail administratif de croisement des fichiers va être effectué pour mettre en cohérence les adresses existantes et les adresses modifiées ou mises à jour. Ensuite, le moment venu, soit dans quelques mois, l'information

indispensable de chaque administré sera mise en œuvre : chacun recevra dans sa boîte aux lettres un « Certificat d'adressage », contenant le nouveau numéro de maison ou d'immeuble et le nom de la voie. A partir de la réception de ce document, chaque Calvais devra communiquer, dans un délai compris entre six mois et deux ans maximum, son changement d'adresse auprès des administrations (Carte Grise, papiers d'identité, contrats d'électricité et d'eau, téléphone, etc.). Le site web www.mesdemarches.gouv.fr concentrera toutes les informations utiles.

Pour François-Xavier Acquaviva, Adjoint au Maire délégué au Patrimoine, responsable du projet : « La Municipalité estime que l'information est essentielle pour que chacun puisse aborder sereinement son changement d'adresse. Dans cette optique, ce n'est pas obligatoire mais nous avons choisi d'envoyer à chaque administré un courrier contenant un « Certificat d'adressage », qui permettra d'effectuer les démarches nécessaires auprès des administrations pour déclarer le changement d'adresse. Pas de panique, cependant ! Le nouveau plan d'adressage n'entrera en vigueur que dans quelques mois, le temps qu'un important travail administratif de croisement de fichiers contenant les adresses puisse au préalable être effectué par les différents services concernés ».

D'un montant de 15 300 €, bénéficiant d'un soutien financier de la part du Comité Massif et Montagne, à hauteur de 80 %, le nouveau plan d'adressage sera ainsi effectif début 2025.



| Tribunes des groupes politiques

Les Tribunes des groupes sont publiées sous la responsabilité de leurs auteurs.

■ Ensemble pour Calvi, Oghje pè dumane - 23 élus

Aujourd'hui, nous poursuivons nos investissements pour le développement de nos projets structurants afin d'améliorer votre quotidien qui est aussi le nôtre. Fort de votre confiance, nous nous efforçons de répondre aux attentes de chacun de manière concrète :

La Place Christophe Colomb permettra ainsi à la population de profiter pleinement d'un espace d'échanges où les liens intergénérationnels seront le maître mot de ce lieu situé au cœur du centre-ville, qui participera pleinement au dynamisme et à l'attractivité de la Commune.

Avec la réfection des routes de la Pinède, de la Mora ou encore du Chemin de Saint-Antoine, nous avons amélioré le confort de vie de nos concitoyens en

garantissant leur sécurité, un accès facilité et ces efforts seront amplifiés en 2024-2025.

Les aménagements sur le Port de Plaisance illustrent parfaitement notre volonté de rester une destination de choix en matière touristique. Cela permettra à l'ensemble de la population de profiter d'un environnement végétalisé et de meilleures installations techniques.

Vous pouvez le constater, loin des incantations, nous accentuons nos engagements et notre travail quotidien en restant parfaitement hermétiques aux critiques infondées et aux propositions irréalisables.

Ensemble pour Calvi, nous continuons à marcher vers l'avenir en garantissant à notre Ville la place qu'elle mérite !

■ Calvi in Core - 4 élus

A nostra primura : u benista di i calvesi tuttu l'annu.

Calvi doit jouer sa carte de la qualité de vie, du paysage et de l'écologie de façon très ambitieuse, innovante et exemplaire pour plus de bonheur partagé et d'attractivité.

Aujourd'hui la majorité de l'espace disponible au cœur de la ville est occupée par des parkings : au pied de la citadelle, la gare, le port de plaisance, le port de commerce, le boulevard Wilson.

Nous devons faire cesser l'opposition entre voiture et qualité de vie.

Nous devons offrir aux familles Calvaises des espaces paysagés de bien-être et de convivialité connectés les uns

aux autres.

Pour ce faire, il nous faudra déployer les solutions techniques et financières d'un projet de parkings souterrains :

- assurer une capacité d'accueil supérieure tout en récupérant la surface au profit du vivre ensemble.
- déployer des parkings associés à des navettes en périphérie pour nos visiteurs.

Les communes qui ont fait ce choix ne l'ont jamais regretté.

Aux Calvais de choisir !

■ Anima Calvese - 2 élus

L'opposition prête à répondre aux enjeux de notre ville et en relever les défis

Il s'agira d'aménager notre commune de façon dynamique et raisonnée pour favoriser le développement économique et l'emploi mais aussi préserver notre patrimoine, de

réunir des personnes aux activités professionnelles, comme aux opinions et sensibilités diverses, d'améliorer la participation citoyenne et le vivre ensemble, de penser aux générations futures et de garantir le développement durable.

Extrait du Règlement intérieur du Conseil municipal

« Dans chaque numéro du bulletin d'information générale, un espace d'expression sera réservé aux groupes constitués. Chaque conseiller municipal sera porteur d'un droit d'expression de deux cents signes, pouvant être cumulés, et qu'il apportera au groupe auquel il appartient. En cas de non appartenance d'un élu à un groupe, un espace unique d'expression de quatre cents signes lui sera réservé. Le groupe majoritaire disposera d'un espace équivalent à la somme de celui des groupes ou des conseillers ne faisant pas partie de la majorité s'étant exprimés. En cas de pluralité d'élus n'appartenant pas à un groupe constitué, ils utiliseront cet espace tour à tour et en alternance selon l'ordre alphabétique de leur nom patronymique. Le nombre de signes s'entend hors titre et signataires. Le titre ne devra cependant pas excéder quatre-vingts signes. Pour respecter les délais de maquette, de fabrication et d'impression, les textes devront être remis au Service Communication 15 jours avant la fabrication de la maquette. Si aucun texte n'est transmis dans les délais, l'espace sera laissé vide et seule la mention « texte non parvenu dans les délais impartis » apparaîtra. »

| La Municipalité instaure un régime de changement d'usage et d'enregistrement des meublés de tourisme

Afin d'obtenir un meilleur suivi des annonces de location de meublés et d'optimiser le parc immobilier de la Commune, la Municipalité a voté, lors du Conseil Municipal du 27 mars, une procédure de changement d'usage de location d'habitations en meublés touristiques, sur l'ensemble du territoire.

En 2023, la Ville de Calvi comptait plus de 1700 meublés touristiques en activité. La Commune a ainsi connu une forte croissance du nombre de meublés actifs entre 2019 et 2023 (+41 %). Les conséquences de cette augmentation sont nombreuses et participent au bouleversement du parc immobilier dans le centre-urbain. En effet, parmi les principales difficultés, la désertification du Centre-Ville, la pénurie de logements locatifs pour les habitants ou encore la pression foncière, caractérisée par une augmentation du montant des loyers et du prix de vente au m2, représente une problématique croissante pour la Municipalité. « Le développement des meublés de tourisme a en réalité un double impact, souligne Jean-Baptiste Ceccaldi, Conseiller Municipal et Président de l'Office Intercommunal de Tourisme Calvi-Balagne. Tout d'abord, il restreint les résidences principales, puisque certains propriétaires souhaitent davantage privilégier l'aspect financier des locations saisonnières. De plus, les meublés touristiques, dont certains ne sont pas déclarés, sont une concurrence souvent déloyale pour les hébergements marchands (hôtellerie). »

Dans le but de trouver une solution, et mieux appréhender leur gestion, le Conseil Municipal a instauré, lors d'un vote le 27 mars 2024, une procédure de changement d'usage de locaux d'habitation en meublés touristiques sur le territoire de la Commune. Ainsi, à partir du 1er janvier 2025, l'obtention d'une autorisation de changement d'usage sera

obligatoire pour toutes les résidences secondaires, dès le premier jour de location, et, pour les résidences principales, à partir du 121ème jour de location. L'autorisation de changement d'usage sera délivrée à tout propriétaire dont le bien, faisant l'objet de la demande, respecte les conditions de délivrance fixées par le règlement municipal.

En complément de cette procédure, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer une procédure d'enregistrement. A partir du 1er janvier 2025, il conviendra d'obtenir, via une plateforme en ligne, un numéro d'enregistrement par local puis de le faire apparaître sur chacune des annonces de location. Les annonces ne justifiant pas de ce numéro d'enregistrement ou mentionnant un numéro incorrect seront automatiquement supprimées des plateformes de location. Cette obligation s'imposera aux résidences principales, aux résidences secondaires ainsi qu'aux résidences de tourisme. Une décision qui comporte différents objectifs : « Le but premier est de répertorier l'ensemble des meublés de tourisme ainsi que leur localisation afin de pouvoir établir un diagnostic précis, reprend Jean-Baptiste Ceccaldi. Cela permettra également aux plateformes de location de ne répertorier que ceux qui sont déclarés, au travers de ce numéro d'enregistrement, et ainsi de mieux percevoir la Taxe de Séjour. L'objectif est non pas de faire disparaître les meublés de tourisme mais de limiter leur nombre et de trouver un meilleur équilibre entre les résidences principales et les locations estivales ». Suite à cette analyse de données, une procédure de compensation entre des locations à l'année et des meublés de tourisme devrait être mise en place. « Il s'agit d'un dispositif qui, je pense, sera obligatoire si nous voulons atteindre les résultats que nous souhaitons ».



| Une application mobile interactive

La Municipalité a souhaité développer sa communication afin d'optimiser l'accès à l'information, misant sur des outils plus modernes, dynamiques et performants. Parallèlement à son nouveau site web, la Commune bénéficie désormais d'une application mobile complémentaire, en vue de coller au plus près aux attentes de ses administrés, en rendant la relation avec leur Mairie plus accessible.

Cette mission, pilotée par le Service Communication de la Ville, s'est concrétisée, en premier lieu, par la conception d'un site web esthétique, facile d'utilisation, privilégiant un accès facilité de l'utilisateur aux informations. Le site www.ville-calvi.corsica est doté d'une ergonomie pensée pour que chaque habitant, quel que soit son profil, ait la possibilité de trouver aisément une réponse à sa recherche.

Une rubrique « Signalement »

Dans cette même optique, une application mobile interactive, complétant le nouveau site web de la Ville, est disponible (sur les plateformes de téléchargement habituelles) et répond à deux objectifs : informer les Calvais et les associer à la vie de leur commune. En effet, cette application a tout d'abord pour vocation de fournir des renseignements pratiques, contenus dans les rubriques « Votre mairie », « Actualités » et « Agenda ». En outre, faisant suite à la volonté du Maire Ange Santini, ce nouvel outil offre la possibilité de signaler, en temps réel, d'éventuels dysfonctionnements constatés sur la voie publique. Ainsi, via la rubrique « Signalement », l'utilisateur de l'application*, qui devra renseigner ses coordonnées pour

davantage d'efficacité dans le traitement de l'information, pourra ainsi fournir tous les éléments relatifs aux éventuelles anomalies relevées sur la voie publique, concernant l'Éclairage, la Voirie ou bien même des dégradations. Déclarer un objet trouvé est également possible. Le signalement sera dès lors transmis au service communal concerné afin de remédier au dysfonctionnement dans les meilleurs délais.

Selon le Maire Ange Santini : « L'originalité et l'utilité de l'application mobile, que j'ai souhaité voir développée, dans le cadre de l'engagement continu de la Municipalité pour un service public de qualité, réside dans une fonctionnalité bien précise : celle de pouvoir signaler, auprès de nos services, à l'instant T, un certain nombre de dysfonctionnements, qu'il s'agisse de l'état de la voirie, de lampadaires en panne, etc. Grâce à un formulaire permettant d'envoyer une photo, automatiquement géolocalisée, et un descriptif, le Service Communication, après avoir traité les données, les transmettra ensuite aux services concernés, afin de faciliter une intervention rapide et efficace ».

Renforcer la proximité et l'interaction entre le citoyen et la Mairie, tel est bien l'objectif poursuivi par la Municipalité avec ces deux nouveaux supports de communication.

* Il est utile de préciser que le fonctionnement optimal de l'application mobile est subordonné au respect des paramètres techniques (roue dentelée située en haut à droite de l'écran) : les trois options (« Notifications Système », « Recevoir des notifications » et « Géolocalisation du système ») doivent ainsi être cochées. Une fois l'option « Notifications Système » validée, le basculement automatique sur les paramètres du téléphone s'opère, concernant l'application « Mairie de Calvi » : au niveau de la géolocalisation, « Toujours » devra être sélectionné.

